

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 30 (1984)
Heft: 7-8

Rubrik: La Suisse au fil des jours

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

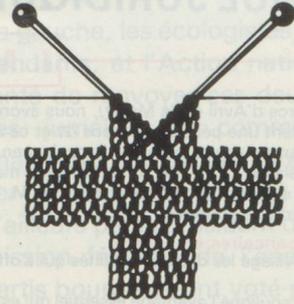
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la Suisse AU FIL DES JOURS

par Danièle Dubacher



Mai

1. Pour la fête du travail, l'Union syndicale suisse reprend le mot d'ordre de son programme de 1934 et revendique « la semaine normale de travail de 40 heures ». Les Syndicats chrétiens y ajoutent un appel « contre le racisme et la xénophobie ». Quant à l'Union centrale des associations patronales suisses, elle publie les résultats d'une enquête sur la paix du travail : 68 % des personnes interrogées approuvent cette paix.

1. Le Cartel suisse des associations de jeunesse demande, entre autres, dans une lettre ouverte adressée au chef du Département militaire fédéral : - de reconnaître comme motivation de l'objection le grave conflit devant l'utilisation de la violence et des armes ; - de généraliser le système de semi-détention ; - d'affecter les objectifs condamnés à des travaux d'utilité publique ; - de renoncer à l'inscription dans le casier judiciaire des peines résultant du refus de servir ; - de faciliter l'admission au service militaire non armé.

1. Si vous désirez être servis par des robots (aidés de personnel stylé), rendez-vous à l'hôtel Hirschen de Sursee (LU). C'est le seul restaurant européen qui offre cette possibilité. Ces robots parlent et répondent à vos questions. De plus, vous pourrez aussi y admirer le plus grand orgue de Barbarie du monde, ainsi qu'un musée d'automates.

2. La Société suisse pour la protection du milieu vital présente une série de mesures visant à ramener la pollution au niveau de la fin des années cinquante. Parmi celles-ci, la réduction de 50 % de la consommation d'essence par le rationnement, l'augmentation des prix ou encore le contingentement des importations.

2. Après plus de huit heures de débat, le Conseil national débloque 150 millions de francs afin de sauver nos forêts.

4. 250 sages-femmes, membres de l'Association suisse des sages-femmes, se déclarent inquiètes de la constance du nombre des prématurés dans notre pays (5 à 7 % des naissances). Elles conseillent aux futures mères un rythme de vie mieux adapté à leur maternité.

5. A Berne, une manifestation « SOS-forêts » réunit 30.000 personnes.

5. L'Association suisse de protestants actifs adopte une résolution s'indignant contre la réception du Pape, prévue pour le 14 juin, par le Conseil fédéral in corpore. Cette réception constitue, à ses yeux, un « traitement de faveur » pour l'église catholique.

8. Le Grand Conseil du canton de Berne charge son gouvernement de prévoir des avantages fiscaux pour les véhicules à moteur moins polluants.

9. Le Conseil fédéral approuve la répartition des moyens financiers du Fonds national suisse de la recherche scientifique. Les principaux bénéficiaires des 156,7 millions de francs : recherche (112,3 millions), sciences sociales et humaines (17,4), sciences naturelles et exactes (45), biologie et médecine (49,9).

10. Les dix Ministres des transports de la CEE déplorent la décision du gouvernement suisse d'imposer une taxe routière aux véhicules traversant son territoire à partir

de janvier 1985. Ils demandent aux autorités suisses d'éviter les discriminations à l'égard des véhicules étrangers.

10. Les 450 producteurs et distributeurs groupés au sein de l'Union des centrales suisses d'électricité annoncent qu'ils auront besoin de deux nouvelles centrales nucléaires d'ici à l'an 2000.

10. Le Département fédéral de l'intérieur soumet aux cantons et aux organisations intéressées une ordonnance qui demande l'interdiction des phosphates dans les produits de lessive à partir du 1^{er} janvier 1986.

10. 80 chômeurs de Bâle-Ville ont constitué un comité pour la défense des chômeurs de ce canton et réclament les mêmes privilèges que les régions horlogères qui souffrent de la récession économique. Ils demandent, dans une pétition adressée à l'OFIAMT et au Conseil fédéral, la prolongation de l'aide financière, l'organisation de cours de recyclage ou de perfectionnement devant faciliter l'intégration, ainsi que l'ouverture d'un bureau de consultation juridique au service des chômeurs.

10. Le Parti radical de la ville de Zurich lance une initiative pour diminuer le nombre des municipaux de neuf à sept. Objectif : améliorer l'efficacité de la fonction dirigeante de la Municipalité et restructurer l'administration communale en diminuant les frais.

10. Les autorités fédérales font remettre au ministre français des Relations extérieures une note écrite exprimant leurs inquiétudes face aux agissements des services douaniers et fiscaux français en Suisse. Elles demandent au gouvernement français de mettre fin à ce différend.

15. Suite au blocage du personnel intervenu il y a 10 ans et vu l'augmentation de 23 % du nombre des étudiants durant le même laps de temps, l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich envisage de fermer son institut de recherche en génie civil.

15. Loèche (VS) inaugure sa troisième antenne parabolique qui relie la Suisse à l'Orient. Les deux premières sont orientées vers l'Atlantique.

15. Les jeunes de l'Action nationale du canton de Berne proposent un compromis aux partisans et aux adversaires des limitations de vitesse : 110 km/h sur les autoroutes et 90 km/h sur les autres routes.

16. Afin d'aider le Soudan à réduire quelque peu le déficit de sa balance commerciale, la Suisse met un montant de 10 millions de francs à la disposition de ce pays.

16. Une délégation de la Fédération valaisanne des caisses maladie et de la Fédération des sociétés de secours mutuels du Valais dépose à la chancellerie d'Etat une initiative qui demande que l'Etat prenne 50 % des frais d'exploitation des hôpitaux à sa charge, ceci afin de ne pas toujours devoir augmenter les cotisations des assurés.

17. Pour la première fois une femme accède à l'une des plus hautes marches du pouvoir en Valais. Le Grand Conseil nomme Mme Monique Paccolat (PDC) en tant que vice-présidente.
20. Votations fédérales. Le peuple et les cantons refusent, par 73 % de non, une initiative qui voulait un contrôle renforcé de l'activité des banques. Une autre initiative contre « le bradage du sol national » est aussi rejetée par 51 % de non. Participation au scrutin : 42 %.
20. Réunion à l'Université de Genève du premier « Congrès mondial des Roumains libres ». Les congressistes décident, entre autres, d'aider les dissidents roumains à s'établir à l'étranger.
21. La section suisse de l'Association internationale pour les droits de l'homme tente en vain de remettre une pétition munie d'une dizaine de milliers de signatures à l'ambassade d'Union soviétique à Berne. Cette pétition demande au gouvernement d'URSS d'accorder un visa de sortie à Andreï Sakharov et à sa femme.
23. La télévision romande, munie d'une autorisation de filmer les débats du Parlement européen à Strasbourg pour une émission sur les prochaines élections européennes, se fait expulser de l'hémicycle à la demande de quelques députés britanniques qui se disent gênés par la lumière des projecteurs.
23. Le Conseil fédéral décide d'ouvrir une procédure de

consultation sur la ratification par la Suisse de la Convention du Conseil de l'Europe sur le transfert des personnes condamnées. Le but de cet accord est d'accroître les chances de réinsertion sociale des détenus étrangers en leur offrant la possibilité de purger leur peine dans leur pays d'origine.

25. Afin de reprendre les passagers que le TGV leur a volés, Swissair et Air France vont s'allier. Actuellement on étudie un réaménagement des horaires qui permettrait des vols toutes les heures, des mesures pour limiter l'attente au sol, à la douane et à la police ; on réexamine les tarifs de même que les liaisons entre Paris et Roissy.
26. L'Office du tourisme de Lugano annonce la réouverture de la plage du Lido qui était frappée d'une interdiction de baignade depuis 1971. Grâce aux stations d'épuration le lac revit et désormais seules 8 plages ne sont pas encore praticables (2 à Melide, 4 à Agno et 2 à Magliaso).
29. Le Mouvement populaire romand (MPR) présente son programme politique : - constitution d'une assemblée romande élue au suffrage universel ; - un Conseil des Etats où les Latins disposeraient du même nombre de sièges que les Alémaniques ; - un Conseil fédéral de 8 membres, dont 4 Latins. Sur le plan économique, le MPR demande la création d'un conseil économique romand, chargé de lutter contre la prise de contrôle des entreprises romandes par des sociétés alémaniques.

**Double-Nationaux : Attention !
Pour vous aussi
Le Fonds de solidarité
est une bonne affaire !**



Renseignez-vous au
**Fonds de Solidarité
des Suisses de l'étranger**
Gutenbergstrasse 6,
CH-3011 Berne
ou auprès de votre représentation suisse.



**Imprimerie
Tschumi-Taupin**

S.A.R.L. au capital de 100.000 francs

LA QUALITÉ SUISSE



(6) 439.37.07

24, rue de Dammarie · 77000 Melun



MARBRERIE JEAN-BERNARD

(entreprise franco suisse)

DANS TOUTE LA FRANCE

S.A.R.L.

- CONSTRUCTION DE CAVEAU
- MONUMENTS-FUNERAIRES
- TRANSPORT DE CORPS

6, Boulevard Rodin - 92130 Issy les Moulineaux

Tél. : 645-14-07

54, Rue du Pont Colbert - 78000 VERSAILLES

Tél. : 021.61.93